



30 avr 2026 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2026

Marché public relatif au traitement des amendes

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public visant à externaliser certaines tâches liées à la gestion opérationnelle quotidienne du traitement des amendes.

Le service Plateforme des amendes a été lancé en tant que projet, dénommé « Crossborder », dans le cadre de la Directive européenne 2015/4131 qui entendait faciliter l'échange d'informations et l'exécution des sanctions pour les infractions en matière de sécurité routière au-delà des frontières nationales. L'objectif principal du projet était initialement d'optimiser et de numériser l'ensemble de la chaîne des amendes routières. Entre-temps, le projet s'est transformé en un service à part entière au sein du Service public fédéral Justice.

Le marché public, attribué dans le cadre d'une procédure concurrentielle avec négociation, vise à externaliser un certain nombre de tâches liées à la gestion opérationnelle quotidienne du traitement des amendes routières et, par extension, d'autres amendes.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be

